

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU NORD DE MAYOTTE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUILLET 2020
Délibération N°013/CCNM/2020

OBJET : Vote des Taux de la Fiscalité Directe Locale au titre de l'année 2020

Date d'affichage :
29 - 07- 2020

Date de la convocation
20- 07- 2020

En exercice :
40 membres

Présent(s) : 35
Procuration(s) : 01
Absent(s) : 04
Votants : 36
Pour : 36
Abstention : 00
Contre : 00

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le

Et son affichage

Délibération comportant
3 page(s), **01** annexe(s)

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet, les membres de la communauté de communes du nord de Mayotte se sont réunis à leur siège, à la mairie de Bandraboua, sous la présidence du Président, Monsieur Assani Saïndou BAMCOLO.

Les membres présents en séance :

BAMCOLO Assani Saïndou, AHAMED Ben Abdillahi, DAOUDOU Soumaïla, HANAFFI Marib, ABDALLAH Hachimya, HASSANI Chayibati, EL-ANZIZE Mariatti Binti, BOINAIDI Manrouf, YSSOUF BACAR Yassir, ALI M'BAE Chakila, DIMASSI Antufa, MOUANDHU Oussen, MOUHAMED Chafika, ABDALLAH Tayza, HOUSSENI Saïndou, NABOUHANE Mourtadhoi, HAMISSI Sélémani, SAID ISSOUF Idrissa, SAÏD SOUF Charifa, MADI Ali, MOUCHITALI Saloua, NIDHOIRE Yasmine, BOURANI Faysoili, HOUMADI Bahati, MROIVILI Echati Moussa, AHAMADA Fahardine, M'ROUDJAE Bacari, MADI Charafoudine, DJANFAR Hidaya, ANTOISSI Abdoul-Lihariti, HAMIDOUNI Singua, CHAHARANI Baharousoifa, BEN SAID Laïthidine, MACOLO Youssouf, ALI Zoulaïha,

Le ou les membres ayant donné procuration

Mme. Anrifa SAIDINA a donnée procuration à M. AHAMED Ben Abdillahi

Le ou les membres absent(s) :

AHAMADI Said, DAROUECHI Ahmed, SOUFFOU KASSIM Anlimou ; MBALIA Bathinati ;

Le conseil s'est tenu sous la présidence de M. Assani Saïndou BAMCOLO, le Président.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme. Chafika MOUHAMED

Le président a dénombré 35 conseillers communautaires présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Vu le code général des collectivités

Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte,

Vu la délibération N°01/CCNM/2020 portant installation du conseil communautaire ;

Vu la délibération N°02/2020 portant élection de M. Assani Saïndou BAMCOLO en tant que président de la Communauté des Communes du Nord de Mayotte ;

Vu la délibération N°08/CCNM/2020 portant délégation de pouvoirs au président ;

Exposé du président.

Le Président explique que conformément à la législation fiscale, les taux de la fiscalité directe locale doivent être validés chaque année par le conseil communautaire, même s'ils ne subissent aucune modification. En 2019, les taux de la Communauté des Communes du Nord de Mayotte étaient arrêtés par la Préfecture de Mayotte suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. En 2020, il est proposé de maintenir et de reconduire les mêmes niveaux de taux d'impôts locaux que l'année précédente. Ce qui permettra à la population de continuer à ressentir l'effet des mesures gouvernementales de baisse de la pression fiscale, tant à l'échelon national (suppression de la taxe d'habitation pour une grande partie des ménages) qu'en ce qui concerne la mesure spécifique à Mayotte de diminution de 60 % des bases fiscales. D'autre part, ce maintien du même niveau des taux permet également à la communauté de communes de préserver ses équilibres budgétaires.

Les taux proposés sont les suivants :

Produits Attendus	636 303,00 €
-------------------	--------------

Libellés	Taux d'imposition 2019	Coefficient de Variation Professionnelle		Taux de référence 2020	Taux Votés 2020	Bases d'imposition prévisionnelle	Produit correspondant
Taxe d'Habitation	5,70 %	379 970,00 €	1,000000				
Taxe Foncière bâtie	2,75 %			2,75 %	2,75 %	13 742 000,00 €	377 905,00 €
Taxe Foncière non bâti	0,070 %			0,070 %	0,070 %	2 950 000,00 €	2 065,00 €
Total							379 970,00 €
CFE	10.54 %	256 333,00 €	1,000000	10.54 %	10.54 %	2 432 000.00 €	256 333,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents, le conseil communautaire **décide** :

Article Premier : d'adopter les taux d'imposition des taxes directes locales de la Communauté des Communes du Nord de Mayotte, au titre de l'année 2020, comme indiqué dans le tableau ci-dessus et d'annexer à la présente délibération l'état 1259 relatif à la notification des bases et des taux d'imposition pour 2020.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Tous les membres présents ont signé sur le registre des délibérations.

Fait à Bandraboua, le 28 juillet 2020.

Le Président,
Assani Saïndou BAMCOLO

Pour copie conforme.



Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication en Mairie le 29 juillet 2020 et sa transmission au représentant de l'Etat le..... 01 SEP. 2020
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

EPCI : 602 CC DU NORD

ARRONDISSEMENT : 97

TRESORERIE SPL : TRESORERIE MUNICIPALE DE MAYOT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2019	1	Taux d'imposition de 2019	2	Taux d'imposition plateforme pour 2020	3	Bases d'imposition provisionnelles 2020	4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)	5	256 333	Pour information : Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants
CFE		2 055 870	10,54	>>>		2 432 000				256 333	

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Taxe d'habitation	6 895 051	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2019	5,72	Autre option : taux moyens pondérés des communes		Bases d'imposition provisionnelles 2020	8 066 000	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)	461 375
Taxe foncière (bâti)	12 163 601		2,75				13 742 000		377 905
Taxe foncière (non bâti)	2 449 021		0,070				2 950 000		2 065

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	461 375	Total allocations compensatrices	1 036 231	Produit taxe additionnelle FNB		Produit global des IFER	36 771	Produit de la CVAE	323 542	DCRTP	N C	TASCOM
Produit prévisionnel de TH		Versement GIR		Prélèvement GIR		Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique (à reporter au cadre II-2)		Produit fiscal attendu TF				

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	6	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	8	TAUX VOTES	9	Produit correspondant (col.4 X col.9)	10	Réserve de taux capitalisée	11	Réserve de taux utilisée	12	TAUX VOTE	13	Taux mis en réserve	14
Produit attendu des taxes foncières	379 970		2,75%		2,75%	379 905						10,54%		10 549	
Produit de référence des taxes foncières	379 970		0,070%		0,070%	2 065						256,333%		256 333	

A MAMOUZOU

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

LELEU JEAN-MARC

le 11 MARS 2020

Le préfet,

A Le président,

le 06/08/2020

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES DES MAIRIES EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX



EPCI : 602 CC DU NORD

ARRONDISSEMENT : 97

TRESORERIE SPL : TRESORERIE MUNICIPALE DE MAYOT



N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2019 ¹	Taux d'imposition de 2019 ²	Taux d'imposition plafonné pour 2020 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
CFE	2 055 870	10,54	>>>	2 432 000
				256 333

Pour information : Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants

30

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Bases d'imposition effectives 2019 ¹	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2019 ²	Autre option : taux moyens pondérés des communes ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) ⁵
Taxe d'habitation	6 895 051	5,72	8 066 000	461 375
Taxe foncière (bâti)	12 163 601	2,75	13 742 000	377 905
Taxe foncière (non bâti)	2 449 021	0,070	2 950 000	2 065

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	461 375	Produit de la CVAE	323 542	DCRTP	N C	TASCOM	
Produit prévisionnel de TH		Produit global des IFFER	36 771	Produit fiscal attendu TF (à reporter au cadre II-2)			
		Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique					

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) ⁶	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) ⁸	TAUX VOTES ⁹	Produit correspondant (col.4 x col.9) ¹⁰	Réserve de taux capitalisée ¹¹	Réserve de taux utilisée ¹²	TAUX VOTE ¹³	Taux mis en réserve ¹⁴
Produit attendu des taxes foncières	379 970	2,75%	379 905			2,75%	
Produit de référence des taxes foncières	379 970	0,970%	2 065			0,970%	
	=		379 970				

Produit de CFE unique (col.4 x col.13)
Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée

A MAMOUZOU Le préfet,

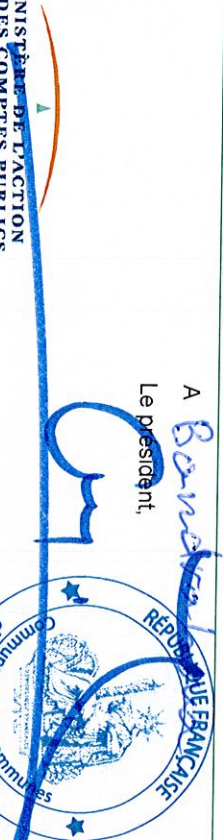
Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES
LELEU JEAN-MARC

A Bana... Le président,
le 06/08/2020

MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLIQUES

FEUILLETA RETOURNER AUX SERVICES PRESSIONS ORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

le 11 MARS 2020



EPCI : 602 CC DU NORD
 ARRONDISSEMENT : 97
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE MUNICIPALE DE MAYOT



N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
 2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition de 2019	Taux d'imposition plafonné pour 2020	Bases d'imposition provisionnelles 2020	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)	Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants
CFE	2 055 870	10,54	>>>	2 432 000	256 333	

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Taxe d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)	Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2019	Autre option : taux moyens pondérés des communes	Bases d'imposition provisionnelles 2020	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)
6 895 051	12 163 601	2 449 021	6 895 051	5,72	2,75	8 066 000	461 375
						13 742 000	377 905
						2 950 000	2 065

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	461 375	Total allocations compensatrices	1 036 231	Produit global des IFR	36 771	Produit de la CVAE	323 542	DCRTP	N C	TASCOM	
Produit prévisionnel de TH		Versement GIR		Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique		Produit fiscal attendu TF (à reporter au cadre II-2)					

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	TAUX VOTES	Produit correspondant (col.4 x col.9)	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	TAUX VOTE	Taux mis en réserve
Produit attendu des taxes foncières	379 970	2,75%	377 905			10,54%	256 333
Produit de référence des taxes foncières	379 970	0,070%	2065				
			379 970				

A MAMOUZOU

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

LELEU JEAN-MARC

le 11 MARS 2020

Le préfet,

A Le président

Bardouh le 06/08/2020

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PÉRIODIQUES EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

